

Conseil Communal de Pully du 08.10.2008
Libéralisation et Facture d'électricité

Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Permettez-moi de m'adresser à la Municipalité pour poser quelques questions concernant un thème d'actualité, soit les prochaines augmentations qui interviendront concernant les factures d'électricité 2009 !

La presse annonce des augmentations de l'ordre de 20 % aux consommateurs, soit beaucoup plus que prévu ! Des discussions ont lieu actuellement au Conseil National, M. Prix s'y est intéressé, tout récemment l'émission de TV alémanique ARENA a abordé cette question. Un exemple mentionne même une augmentation de l'ordre de 40 % à St Gallen !

L'année passée, le 03.10.2007, la Municipalité de Pully avait eu l'amabilité de convier la « Commission des affaires extérieures » en création pour expliquer les implications qu'aurait l'ouverture des marchés dès 2009.

La **transparence** des coûts voulue par le législateur n'est semble-t-il pas si clair que cela étant donné les implications actionnariales et les intérêts des sociétés d'électricité, des Communes et des Cantons qui peuvent être / sont différentes de celles des consommateurs.

Aussi voici quelques questions :

1. Quelle sera l'augmentation effective de la facture d'électricité annuelle pour une famille avec 2 enfants en % et en CHF en 2009 voir 2010, ceci à la lumière des dernières informations ?
2. Quelle est le nombre d'actions de la Romande Energie auxquelles la Commune de Pully a souscrit récemment ?
3. Quelle est la plus value des ces actions (env. 1750 à 2800 CHF ??) et à quoi correspond cette augmentation de cours si ce n'est à la valeur du réseau ? Quelle autre interprétation ?
4. Le réseau électrique pullièren a-t-il été déjà payé par les habitants de Pully voir amorti ? Si oui, les Pullièrens ne sont-ils pas taxés 2 fois ?
5. La perception due aux collectivités publiques n'est-elle pas exagérée ? Ne correspond-elle pas à de nouveaux impôts déguisés (usage du sol et éclairage publique) ?
6. Comment la municipalité compte-t-elle maîtriser les augmentations de factures d'électricité dans le temps, ceci de façon raisonnable ?

Merci par avance pour me rassurer par vos réponses

Claude Domenjoz